



6 mois de lutte et toujours mobilisés !

Retraite - Salaire - Condition de travail

Il faut répondre aux revendications !

Avec plus de 250 rassemblements, ce mardi 6 juin, **900 000** salarié-e-s, jeunes et retraité-e-s sont descendu-e-s dans la rue et ont fait grève. Un record après 6 mois de mobilisation. **A la CPAM de la Manche, 16,87% du personnel était en grève.**

Malgré le passage en force et les multiples manœuvres du gouvernement, les opérations de diversion, de division et de répression, les salarié.e.s refusent de tourner la page et sont toujours aussi nombreux à être opposé.e.s à la réforme du gouvernement pour empêcher que leur retraite ne redevienne « l'antichambre de la mort », à l'opposé de ce que voulait Ambroise Croizat.

Le 8 juin, les députés doivent pouvoir voter sur la réforme des retraites. Un nouveau passage en force gouvernemental approfondirait encore plus la crise démocratique et ouvrirait une crise institutionnelle. Cela créerait un précédent grave.

Confronté à une défiance profonde, Emmanuel Macron n'a plus ni majorité sociale, ni majorité politique et va être en grande difficulté pour finir son quinquennat.

La CGT et le mouvement syndical sont d'ores et déjà renforcés par des dizaines de milliers de nouvelles adhésions qui vont permettre de transformer le rapport de force dans la durée. **Le syndicat CGT CPAM 50 appelle le personnel à se syndiquer à la CGT.**

La CGT refuse le jeu de rôle hypocrite entre le patronat et le gouvernement et appelle à l'ouverture de vraies négociations dans les entreprises et les branches mais, aussi, au niveau national de façon interprofessionnelle. La base de la négociation doit être la plateforme de



l'intersyndicale et les sujets de préoccupation des salariés : les salaires, les conditions de travail, l'égalité F/H ou encore l'environnement...

A l'instar des revendications portées par le syndicat CGT des Organismes Sociaux de la Manche :

- **Le droit à la retraite à 60 ans à taux plein.**
- **L'augmentation de la valeur du point à 10 € et la garantie de sa revalorisation chaque année**
- **Le Salaire Minimum Professionnel Garanti porté à 2 000 € brut avec le rehaussement des coefficients de base de la classification.**
- **La mise en place d'une échelle mobile des salaires**
- **Une reconnaissance des qualifications et savoir-faire à travers des évolutions de carrière pour toutes et tous.**
- **L'amélioration des conditions de travail,**
- **Des embauches en CDI**

La CGT réunira ses organisations pour débattre des suites et nourrir les échanges de l'intersyndicale qui communiquera le 15 juin prochain sur les suites.

Si le gouvernement et le patronat persistent dans leur refus d'entendre les exigences du monde du travail, alors, ils ne sont pas prêts d'en avoir fini avec la mobilisation.